

Rénovissime, c'est pour qui ?

Pour tout propriétaire dont le bien est situé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et date de plus de 15 ans.

Pour les **propriétaires bailleurs** qui veulent rénover un logement loué ou réhabiliter un bien vacant afin de le louer

Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant au moins 9 ans. Sélection des locataires selon des critères de ressources. Respect du niveau de loyer réglementaire.

Pour les **propriétaires occupants** qui souhaitent améliorer leur résidence principale

Ressources de référence ne dépassant pas le plafond fixé par l'Anah.

Rénovissime, qu'est-ce que c'est ?

Rénovissime, c'est le service d'accompagnement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault offert aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux pour améliorer leur logement. Ce programme vise à rénover 467 logements d'ici 2023, pour revaloriser les centres anciens, lutter contre les mauvaises conditions de logement et la précarité énergétique, adapter l'habitat au vieillissement et au handicap et proposer des loyers maîtrisés.

Pour quels types de travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie (dont copropriétés fragiles)
- Maintien de l'autonomie (aptation au vieillissement et au handicap)
- Réhabilitation de logement dégradé et vétuste

Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt des dossiers de subvention. Ils doivent être réalisés par un artisan (présentation de factures).

Un interlocuteur unique pour un accompagnement personnalisé

L'équipe d'Urbanis, missionnée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, vous accompagne à chaque étape de votre projet.

- Conseils techniques : estimation du coût des travaux, évaluations énergétiques, analyse des devis...
- Fourniture de la liste des artisans signataires de la charte Rénovissime
- Information sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre
- Montage du plan de financement et des dossiers de subventions
- Suivi des travaux

04 67 73 61 76

Toutes les infos (prise de rdv, liste d'artisans, formulaire de contact, conditions d'éligibilité...) sur

www.renovissime-valleeherault.fr

Permanences Urbanis :

Mercredi matin de 9h à 10h30 sur rdv et de 10h30 à 12h sans rdv à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, parc de Camalcé à Gignac
Permanences tél. lundi & jeudi de 14h à 17h



Besoin de travaux ?



RÉNOVISSIME

AIDE À LA RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

Un conseil gratuit à votre service

- ✓ Un service 100 % gratuit proposé par la Vallée de l'Hérault
- ✓ Un accompagnement technique et administratif par un conseiller dédié
- ✓ Des subventions pour votre projet



Édité par CC Vallée de l'Hérault - Création Le Petit Monde 10/2018 - Impression Impact Imprimerie (St-Gely-qu-Fesc. 34) - Photos : Ratal Swadzansk (stock.xcimg), Ellenaz, Joshuaraineyphotography, simonapiola (Stock)